



Vaux Nouvelles

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

SOUVENIRS

Il y a 50 ans, le 19 mars 1962, faisant suite aux accords d'Evian conclus la veille, était proclamé le « Cessez-le-feu » en Algérie, mettant fin à 10 années de guerre en Afrique du Nord.

Ce cessez-le-feu ouvre la voie de l'indépendance de l'Algérie après celle du Maroc et de la Tunisie.

Depuis 1963 la FNACA rend hommage à toutes les victimes militaires et civiles de ce douloureux conflit, à tous les jeunes du contingent morts en Afrique du Nord, à nos Vauxois : Buchon Jean, Crepin Michel, Mus Emile, Roussel Jacques, Younes Belkacem.

11 novembre 1918, 8 mai 1945, 19 mars 1962, ces journées du Souvenir et du Recueillement sont un Message d'Espoir, un Message de Paix.

Combien la Paix est un bien inestimable.

Gilbert Darthoux,
porte-drapeau de l'ARAC
nous a quittés.

Engagé volontaire à 18 ans pour la durée de la guerre le 4 septembre 1942 à Toulon.

Affecté ensuite sur le contre torpilleur Mogador, comme boulanger au poste de travail et canonnier au poste de combat. Après le sabordage de la Flotte à Toulon, il rejoint, en 1943, les Forces Françaises de l'Intérieur comme volontaire au Bataillon AS de Cussac, puis le régiment de marche de l'armée secrète «Corrèze Limousin » en 1944.

Nommé « Caporal Chef » le 1^{er} octobre 1944, il est intégré au 9^{ème} Zouave en janvier 1945, cité à l'ordre de l'armée le 5 mai 1945 « ... s'est distingué une fois de plus en harcelant l'ennemi par le feu de sa pièce et protégeant ainsi la progression de ses camarades. La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze. » Le 9^{ème} Zouave rejoint la 1^{ère} Armée de De Lattre de Tassigny, il est nommé Sergent en mai 1945 et participe aux batailles : des Vosges, de Colmar, Belfort,



Baden-Baden, Stuttgart et Brégénz en Autriche et démobilisé à Constance le 1^{er} novembre 1945. En reconnaissance nous lui avons remis la médaille des Engagés Volontaires le 11 novembre 2009 et le Diplôme d'Honneur aux Combattants de 39-45 le 18 juin 2011.

A la sortie de l'église avec les trois drapeaux de Vaux, ses médailles et, tous ses amis, nous lui avons rendu un dernier hommage accompagnés par la musique du Chant des Partisans.

Merci Monsieur Darthoux d'avoir œuvré pour la Liberté pendant cette période.

Adieu Gilbert, tu nous laisses un grand vide.

Jean-Pierre DOISTAU

STATIONNEMENT

Avec ce Vaux Nouvelles, vous avez reçu un disque de stationnement aux nouvelles normes: il indique l'heure d'arrivée seulement, la durée de stationnement pouvant varier selon les lieux. En vous offrant ce disque, la Municipalité souhaite mettre l'accent sur le respect des piétons et des trottoirs qui leur sont dédiés. Les zones de stationnement à durée limitée sont destinées à favoriser la fluidité, tandis que les parkings vous accueillent pour des durées plus longues. Un tout petit effort, quelques minutes de marche pour rendre le quotidien plus agréable à tous.

J-P Couteloup, Adjoint au Maire, délégué aux travaux et à la sécurité

NE LAISSEZ PAS TOMBER VOS ASSOCIATIONS

Après des années d'action bénévole au sein d'une association, que ce soit comme membre du bureau ou d'autant plus président, il est concevable que l'on souhaite laisser sa place à d'autres, peut-être plus jeunes, peut-être plus disponibles, peut-être encore plus motivés.

Mais quel dilemme ! Partir d'une association alors que la relève n'est pas encore assurée ! Quitter une association pour laquelle on s'est impliqué, que l'on a développée, dynamisée, une association qui concerne tous les Vauxois, qui sensibilise à une cause qui tient à cœur, une association qui fonctionne, c'est pourtant le choix difficile des équipes de deux associations majeures de notre commune : ADGV et VAUX CONTRE LE CANCER.

Etre membre actif d'un bureau, c'est donner quelques heures de son temps par mois.

Alors Vauxois aidez nous à maintenir en vie ces associations qui participent de la vie sociale de notre commune, ce dont nous sommes fiers. Manifestez-vous auprès de Marcelle Uguen ou de Jean Gineste par l'intermédiaire du site de la commune ou...directement auprès d'eux car vous les avez déjà sûrement rencontrés. Il a été prouvé scientifiquement que le bénévolat apportait bonheur et longévité..... alors bénévolons nous.

Micheline Deleau, Adjointe au Maire, déléguée aux associations et vie des quartiers

BUDGET 2012



Présenté par Gérard Moneyron,
Adjoint au maire délégué aux Finances

Le budget primitif qui a été voté le 28 Mars 2012, fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil municipal du 17 Février 2012.

La préparation du budget 2012 s'inscrit dans un environnement économique contraint où la France est confrontée à un déficit public qui s'est creusé depuis le début des années 80 et à une croissance économique en crise depuis septembre 2008. La stratégie financière face à ce contexte s'appuiera sur les mêmes fondamentaux que lors des années précédentes (effort de gestion et investissement dynamique) mais devra être encore plus prudente compte tenu des inconnues pour 2012 et pour les années à venir. Les recettes de fonctionnement progressent de 5,5 % et les dépenses réelles de fonctionnement de 2,6 %, permettant ainsi de dégager une capacité nette d'autofinancement de 348 542 € contre 251 928 € en 2011.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

- ❖ Gérer de manière rigoureuse les dépenses de fonctionnement.
- ❖ Absence de hausse de la fiscalité de la Municipalité
- ❖ Maintien de notre aide en faveur du scolaire et des jeunes.
- ❖ Maintien de notre aide en faveur des personnes en difficulté.
- ❖ Maintien de notre aide en faveur des associations.
- ❖ Prise en compte des évolutions de carrières des agents communaux.

Investissement

- ❖ Nouvelle Mairie et création d'une place publique,
- ❖ Réfection de la voirie et extension de l'éclairage public (programme triennal),
- ❖ Rénovation du patrimoine communal,
- ❖ Mise à niveau des équipements publics et notamment scolaires,
- ❖ Valorisation du patrimoine naturel avec acquisition de terrains et l'aménagement des espaces verts.

LES LEVIERS DE GESTION

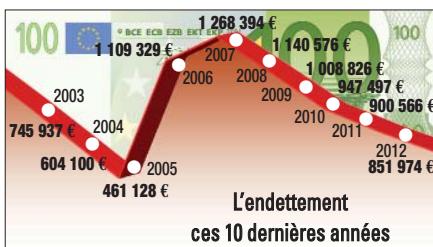
Les investissements 2012 seront autofinancés. Nous n'aurons pas recours à l'emprunt pour financer nos réalisations.

L'endettement

L'encours de la dette fléchit en 2012 et s'établit en capital à 851 974,24 €, soit 174 €/habitant, contre 183 €/habitant en 2011. Cela correspond à un remboursement annuel capital et intérêts de 79 779,86 €, soit 16 €/habitant.

Notre commune fait partie des communes les moins endettées de la région.

La moyenne de l'encours des 10 communes voisines est de 714 €/habitant.



La fiscalité

Sur proposition de la commission Finances, compte tenu d'un contexte économique et financier incertain, le Conseil Municipal n'augmente pas la quote part de la Commune. Il convient aussi de prendre en compte la politique d'abattement pratiquée par la Municipalité : abattement général à la base, abattement pour charges de famille, abattement spécial en faveur des revenus modestes et des personnes handicapées. Les taux d'imposition pour l'année 2012 restent inchangés par rapport à l'année 2011 :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| Taxe d'habitation : | 12,42 % |
| Taxe sur le foncier bâti : | 15,53 % |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 114,23 % |



SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES : 4 235 405,95 €

Charges exceptionnelles	2 500 €
Charges financières	29 467 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	60 603,45 €
Atténuations de produits	96 876,61 €
Opérations d'ordre entre section	164 134,09 €
Autres charges de gestion courante	358 252 €
Charges à caractère général	831 057 €
Virement à la section d'investissement	1 000 251 €
Charges de personnel	1 692 264 €

► Le poste le plus important reste les Charges de personnel (près de 52,30%).

► Les charges à caractère général représentent 27,56 % du budget. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement de la commune (chauffage, électricité, assurances, frais de télécommunication, entretien de la voirie, du matériel, des bâtiments, des terrains).

► Le poste Autres Charges de gestion courante qui représente 11,07 % du budget prend en compte toutes les subventions versées par la commune aux associations vauvoises et aux divers syndicats auxquels nous appartenons, dont le service départemental d'incendie et de secours.

► Les Charges financières représentent 0,91 % du budget.

LES RECETTES : 4 235 405,95 €

Produits financiers	4 800 €
Opérations d'ordre entre section	5 600 €
Produits exceptionnels	13 000 €
Atténuation de charges	49 000 €
Autres produits de gestion courante	61 274 €
Produits et services	184 220 €
Exédent antérieur reporté de fonctionnement	759 930,95 €
Dotations et participations	930 502 €
Impôts et taxes	2 227 079 €

► Les Impôts et Taxes représentent 53 % des recettes. Les contributions directes restant le poste le plus important.

► Les dotations et participations représentent 22% des recettes totales. Se trouve également sous cette rubrique la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

► Les produits des services, composés principalement des recettes de cantine, ainsi que les atténuations de charges, viennent renforcer les recettes communales.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES : 4 058 276,38 €

Immobilisations en cours 2 163 990,35 €
Immobilisations corporelles 1 357 635,11 €
Solde d'exécution d'investissement reporté 253 477,11 €
Subventions d'équipement versées 130 000 €
Immobilisations incorporelles 97 259,28 €
Remboursement d'emprunts 50 314 €
Opération d'ordre entre sections 5 600 €

► Les immobilisations corporelles et incorporelles (39 %) constituent les investissements que la commune va réaliser cette année dans les domaines suivants :

- ◆ Réfection de la voirie :
 - * Rue du Tertre (lotissement la Bréanière)
 - * Chemin des Feuillerets
 - * Chemin des Tionnets
 - * Chemin du Bel Air
 - * Boulevard Loiseleur et Chemin des Clos
 - * Rue des Huilliers
 - * Rue du Château
- ◆ Eclairage public
 - * Candélabres avenue de Cherbourg
 - * Eclairage Sente Quiète
- ◆ Aménagement aux abords de la cour primaire
 - ◆ Revêtement de sol école primaire
 - ◆ Jeux cour école maternelle
 - ◆ Esplanade devant Espace Marcelle Cuche
 - ◆ Climatisation Restaurant scolaire
 - ◆ Couverture ardoise Espace Marcelle Cuche
- ◆ Les immobilisations en cours (53 %) :
 - * Nouvelle mairie
 - * Rénovation Orangerie

LES RECETTES : 4 058 276,28 €

Dotations fonds divers réserves 1 539 846,65 €
Subvention d'investissement 1 354 043,74 €
Virement de la section de fonctionnement 1 000 251,80 €
Opérations d'ordre entre sections 164 134,09 €

- Les dotations et fonds divers ,38 %, sont alimentées notamment par la récupération de la TVA.
- Les subventions d'investissement, 33 %, sont des recettes provenant de l'Etat, de la Région, du Département, et du Parc Naturel Régional du Vexin dans le cadre des programmes réalisés.

Budget Assainissement 2012

par Julien Crespo, Maire

Le budget assainissement 2012 à été voté à la majorité le 28 mars 2012.

Conformément à nos engagements, la totalité du programme quinquennal d'assainissement a été réalisé.

Comme tout budget communal, le budget d'assainissement doit s'équilibrer par ses propres recettes. Celles du budget d'assainissement proviennent essentiellement de la redevance communale de 0,97 euros par mètre cube appliquée sur les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement. Cette redevance n'a pas été augmentée depuis juillet 2007.

Comme vous pourrez le remarquer sur le tableau annexé, la principale dépense d'exploitation concerne l'autofinancement de 750 713,50 euros qui va nous servir à alimenter les recettes d'investissement.

Les charges à caractères généraux prennent en compte principalement les dations aux amortissements, divers annonces et insertions et des dépenses de petits travaux hors contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la surtaxe d'assainisse-

ment et de l'excédent antérieur reporté. Il est à noter que nous n'avons plus aucun emprunt sur le budget assainissement. Les recettes et les dépenses d'investissement découlent directement des travaux qui seront réalisés.

Nous continuerons à développer l'assainissement collectif sur la commune.

- Le réseau de la rue du Temple Prolongé est en cours de réalisation.

- Le réseau du chemin des Tionnets sera prolongé sur 40 mètres afin de pouvoir raccorder la dernière maison.

Une partie de réseau sera développé en partie basse de la rue Auguste Dolnet sur environ 200 mètres afin de poursuivre le maillage de notre réseau tout en raccordant les habitations de cette rue.

Pour terminer, nous lancerons la révision de notre schéma directeur. Cette révision devrait nous permettre de poursuivre la planification des travaux d'assainissement sur la commune et de continuer à pouvoir prétendre aux financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie et ceux du Conseil Général des Yvelines.

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION	825 636,50 €
Charges à caractère général	26 500,00 €
Virement à la section d'investissement	750 713,50 €
Autres charges gestion courante	3 000,00 €
Charges exceptionnelles	11 930,00 €
Dotations aux amortissements	33 493,00 €
LES RECETTES D'EXPLOITATION	825 636,50 €
Excédent antérieur reporté fonct.	734 776,50 €
Subventions transférables	9 560,00 €
Redevances ,produits gestion courante	81 300,00 €
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 320 518,70 €
Solde d'exécution d'inv.reporté	301 937,73 €
Subventions transférables	9 560,00 €
Emprunts et dettes assimilées	12 054,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	696 966,97 €
Immobilisations en cours	300 000,00 €
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 320 518,70 €
Virement de la section de fonct.	750 713,50 €
Dotations fonds divers réserves	24 618,00 €
Subventions d'investissement	511 694,20 €
Amortissements des Immo	33 493,00 €

SPANC Service public d'assainissement non collectif

La Commune : a transféré sa compétence au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan Hardricourt Les Mureaux, qui a contractualisé avec la société VEOLIA EAU pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur la commune. Les habitants disposant d'une cuve, ont, ou vont recevoir, un courrier de VEOLIA afin de prendre rendez-vous pour le contrôle des installations.

Nous vous rappelons que la loi sur l'eau oblige les usagers à :

- Disposer d'un système en bon état de fonctionnement., financer son installation, constituer un dossier technique et le soumettre au contrôle du SPANC, maintenir son installation en bon état, maintenir le libre accès à son installation pour contrôle et entretien.

Ces contrôles sont obligatoires et vous coûteront 181,67 euros TTC. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil et d'apporter toute l'aide nécessaire au contrôleur VEOLIA.

LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LA SÉCURITÉ EN 2012

En ce début d'année, nous avons terminé le programme 2011 par l'éclairage de la rue du Pressoir.

Le Conseil Municipal ayant voté le budget 2012, il est temps de lancer les travaux de voirie prévus dans ce budget.

Sans être exhaustif, nous pouvons annoncer la réfection du Chemin du Bel Air, de la voirie du lotissement de la Bréanière, du bas du Chemin des Tionnets, du bas de la rue du Château, entre le pont de chemin de fer et le parking de l'église. La voirie du Chemin des Clos sera également revue afin d'aménager une "liaison douce" favorisant les déplacements cyclistes.

Nous profiterons de ces travaux de voirie pour moderniser l'éclairage des rues concernées, tandis que nous travaillons sur l'amélioration de l'éclairage du boulevard Angibout sans pour autant refaire l'ensemble du réseau.

Espace Marcelle-Cuche

La rénovation de cet espace au cœur de la vie de notre Commune se poursuivra avec l'aménagement de l'esplanade côté rue du Général de Gaulle, et la toiture de la salle des fêtes, qui date de la construction initiale (années 60) sera refaite.

La nouvelle Mairie

Le sous-sol, qui abritera la pompe à chaleur, les locaux techniques, et certaines archives, est maintenant bien avancé. L'eau, très présente



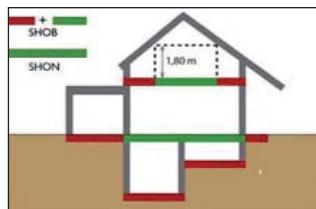
dans le sous-sol de notre Commune a ralenti les travaux, et avec le bouclage du sous-sol, nous avons une vision plus sûre du calendrier de la construction. Au final, pas de retard, fin de chantier prévue pour janvier 2013.

Sécurité

Nous poursuivons en 2012 la rénovation de la signalisation horizontale: passages piétons en particulier. Une réflexion a été menée par la commission sécurité sur la rue du Temple. Suite à de nombreuses remarques, stationnement des véhicules et vitesses excessives ont été pris en compte, et un aménagement en chicanes sera réalisé afin d'améliorer ces deux points, tout en rendant les trottoirs aux piétons.

J-P Coutleau, Adjoint au Maire, délégué aux travaux et à la sécurité

LES NOUVELLES RÉFORMES D'URBANISME APPLICABLES DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2012



Réforme de la surface de plancher :

« La surface de plancher » se substitue à la fois à « la surface de plancher hors œuvre brute » (SHOB) et à « la surface de plancher hors œuvre nette » (SHON). Elle sera l'unique référence pour l'application de l'ensemble des règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB ou en SHON.

La somme « des surfaces de plancher » closes et couvertes sous hauteur sous plafond supérieure à 1 mètre 80, est calculée à partir du nu intérieur des murs.

Permis de construire :

Le permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une propriété sont :

⇒ La création d'une surface de

plancher ou emprise au sol supérieure à 40 m² (toutes types de construction sur terrain nu)

⇒ La création d'une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² (construction indépendante au bâti existant)

Déclaration préalable :

La déclaration préalable de travaux est notamment exigée dès lors que les travaux envisagés sur une propriété sont :

⇒ Les travaux qui créent entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol

⇒ Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine

⇒ Si la surface totale du projet après travaux dépasse les 170 m², un permis de construire sera exigé avec l'obligation d'un architecte.

J-C Bréard, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme

RECENSEMENT 2012

Du 18 Janvier au 19 Février 2012, une équipe de 10 agents recenseurs a participé à la campagne de recensement. Rappelons que celui-ci a lieu, en moyenne, tous les 5 ans et est obligatoire, mais qu'une évaluation annuelle est estimée par l'INSEE.

Cette année, le recensement a été particulièrement difficile compte tenu des conditions météorologiques. Nous avons renforcé l'équipe d'une personne et obtenu auprès de l'INSEE, un report de date de fin. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui, par leurs dévouements, nous ont aidé à la réussite relative de ce recensement, je dis relative car 115 habitations non pas été enquêtées pour raisons diverses.

Les premiers chiffres pour cette année sont :

Logements à recenser : 1996 Logements recensés : 1996

Feuilles de logement : 1881

Logements non enquêtés : 115 Rappelons aussi qu'en 1889 la ville comptait 3803 habitants, qu'en 1999 nous étions 4367 et qu'en 2007 il y avait 4812 personnes recensées.

J-C. Waltrégnny

Fête de la MUSIQUE
23 JUIN

Venez participer !

Comme tous les ans, musique au parc de la Martinière avec sa restauration et son feu. Retrouvons-nous samedi 23 juin à partir de 19 h 30.

UN NOUVEAU FONTIS !

Le sous-sol du massif de l'Hautil est essentiellement composé de sable dit de Fontainebleau, de sablon, de marne et surtout de gypse en une couche bien homogène.

Pendant de longs siècles cette pondéreuse matière première extraite en carrière souterraine fit connaître dans l'histoire de l'économie et depuis le Moyen Âge, la butte de l'Hautil pour son plâtre comme la Beauce pour son blé.

En 1789, M. Trude, le premier Maire de Vaux, se plaignait des effondrements dangereux pour la population.

Aujourd'hui, après plus de deux siècles d'exploitation continue (un million de tonnes/an était extrait dans les années 1960/1970), les risques les plus importants sont bien encore les effondrements et les créations des dangereux fontis.

En mars dernier un vilain fontis nous a été signalé en forêt de Vaux localisé entre N49 00'11.52" et E1 59'26.88" sur l'échelle de Google earth.

Nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos promenades et randonnées en forêt. Évitez de sortir des chemins aménagés pour cueillir des châtaignes ou des fraises des bois, ou pour prendre un raccourci hasardeux...

CCAS & SOLIDARITÉ

LE CLLAJ VAL DE SEINE



Le CLLAJ Val de Seine fait peau neuve grâce à son nouveau site Internet.

Je vous invite à aller y jeter un œil, sur le cllaj-valdeseine.fr

Si vous avez des commentaires ou suggestions, n'hésitez pas à m'en faire part.

Afin d'assurer la communication la plus efficace possible, je vous invite également à intégrer ce lien sur vos sites Internet respectifs, lorsque cela est pertinent, afin d'orienter au mieux les jeunes, les partenaires et éventuellement les propriétaires privés du secteur Val de Seine, vers le site Internet du CLLAJ Val de Seine.

J'ajoute que le CLLAJ Val de Seine a changé d'adresse dans le cadre de la rénovation urbaine.

Le CLLAJ est toujours situé dans le même appartement aux Mureaux, mais c'est celui-

ci qui a changé de numéro. La nouvelle adresse est le : 15, rue Pierre Panloup, 78130 Les Mureaux.

cllaj-valdeseine.fr

You êtes propriétaire d'un logement...?

Vous souhaitez louer avec des garanties et un accompagnement solide... Ne prenez pas de risques, faites appel au cclaj ! Le comité local pour le logement autonome des jeunes est une association qui accompagne les jeunes de 18 à 30 ans dans leurs recherches d'un logement autonome : un propriétaire rassuré + un jeune locataire responsabilisé ! Des informations sur le cllaj ? Des questions sur les garanties proposées ? Contactez-nous ! Comité pour le logement autonome des jeunes du val de seine : 15, rue pierre panloup, 78130 les mureaux tél : 01 34 74 22 81 mail: cllaj.vds@wanadoo.fr

Le Service d'Accueil Familial de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine recrute des assistants familiaux



Être Assistant Familial c'est :

- Accueillir à votre domicile*, de façon permanente, un ou des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Intégrer une équipe de professionnels du Conseil Général des Hauts-deSeine qui vous soutiendra dans l'exercice de votre métier.

Vous bénéficiez :

- ⇒ Conditions salariales : en application de la délibération votée par le Conseil Général de votre résidence, vous percevez :
 - un salaire net par enfant accueilli,
 - une indemnité d'entretien journalière par enfant.
- ⇒ D'une formation initiale diplômante et de formations continues.
- ⇒ Des avantages sociaux des agents non titulaires employés par le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

*L'accueil d'un enfant nécessite l'obtention d'un agrément, nous vous accompagnerons dans les démarches à suivre.

Service d'Accueil Familial de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts-de-Seine 38, rue Patenôtre, 78120 Rambouillet

Tél : 01 34 85 58 78

aserambouillet@cg92.fr

SÉJOURS VACANCES ENFANTS : ÉTÉ 2012

Comme l'an passé, le CCAS propose le départ de jeunes Vauxois pour un séjour en centre de vacances en partenariat avec « Vacances pour tous ».

Le CCAS prendra à sa charge la totalité du séjour pour quelques enfants. Les familles auront à leur charge les frais de transport. Les dossiers complets de demande sont à déposer auprès de M. Bianco au CCAS avant le 30 avril 2012.

Pièces à fournir :

- Feuille imposition 2010
- 3 fiches de salaire
- Dernière attestation CAF
- Charges du foyer
- Livret de famille

- Attestation assurance responsabilité civile

Séjours proposés : 13 jours du 18 juillet au 30 juillet, centre en bord de mer

Pour les 6/11 ans : « le goût du sport » (équitation, cirque, jeux collectifs)

Pour les 12/15 ans « sports à l'extrême » (voile, équitation)

Pour les 15/17 ans « voile dans tous ses états »

Attention : pour les activités des 12 à 17 ans, le brevet de natation 50 m est obligatoire.

Les dossiers seront examinés par les membres du CCAS avant inscription définitive.

BRÈVES DU CCAS

Solidarité jeunes :

Pour l'année 2012, les membres du CCAS ont souhaité privilégier l'aide aux jeunes et ont décidé de mettre en place « une prime à l'installation ». Il s'agit d'allouer aux jeunes de 18 à 27 ans qui viennent d'emménager, une aide pour l'achat de matériel électroménager par exemple afin de favoriser une bonne installation. Les dossiers de demande sont à déposer auprès de M. Bianco seront examinés lors de la commission du CCAS.

Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile
- La feuille d'imposition sur les revenus 2010
- Les 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de location
- Les 3 dernières quittances de loyer
- Une carte d'identité ou passeport

Avis à nos ainés :

Dans le cadre des décisions en faveur des jeunes, et au vu des difficultés conjoncturelles actuelles, la sortie des ainés ne sera pas proposée cette année. Nous comptons sur votre compréhension.

Avis de la Direction de l'Action Sociale de Meulan

La permanence de l'infirmière puéricultrice est effective depuis Mars 2012. Madame Karine Boursinhac accueille les mamans et leurs petits tous les mardis après midi de 14h à 16h au 144, rue du G^{al} de Gaulle.

Brigitte Chiumenti, Adjointe au Maire, déléguée au CCAS et à la solidarité

ELECTIONS PROCURATION : MODE D'EMPLOI

Si vous ne pouvez être sur place, il vous est possible d'établir une procuration.

Vous devez alors choisir un mandataire qui doit être inscrit dans la même commune que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote.

Le mandant indique les raisons de son absence par simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire.

Pour établir une procuration, le demandeur doit se présenter en personne au tribunal d'instance ou au commissariat de police des Mureaux (ou si vous êtes géographiquement éloignés, vous pouvez vous rendre au commissariat de police ou la gendarmerie le plus proche de votre lieu de séjour).

Sur place, il faut apporter un justificatif d'identité et remplir un formulaire, précisant plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, non d'usage, prénoms, adresse, date et lieu de naissance).

Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

En cas d'état de santé empêchant le déplacement et sur demande écrite, un officier de police judiciaire peut se rendre au domicile du mandant pour établir la procuration.

Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Le jour du vote, le mandataire doit se rendre muni de la procuration dans le bureau de vote du mandant. Il doit par ailleurs présenter sa pièce d'identité.

Délivrance des procurations :

Du lundi au dimanche de 8 h à 19 h, au commissariat des Mureaux.

Les procurations peuvent également être délivrées par le Tribunal d'instance de Poissy.

AGENCE DES ESPACES VERTS

La protection des milieux naturels et de la biodiversité est l'affaire de tous. Mais pour bien préserver, il faut bien connaître ! De mars à décembre, l'Agence des espaces verts (AEV) propose 180 sorties nature gratuites afin d'inciter les Franciliens à (re)découvrir les espaces naturels proches de chez eux. Passionnés de nature, simples promeneurs, entre amis ou en famille, ces animations s'adressent à tous et sont encadrées par des spécialistes de l'environnement.

Les espaces naturels régionaux accueillant des animations nature Yvelines : ferme de la Haye, réserve naturelle régionale de la Boucle de Moisson, forêts régionales de Rosny, Verneuil et domaines régionaux de Flicourt, de la Plaine du Bout du Monde et de la Cour Rolland

Val-d'Oise : réserve naturelle régionale du Marais de Stors, forêts régionales de la Roche-Guyon, de Galluis, d'Ecouen, et domaines régionaux de Boissy, des Buttes du Paris, de la Butte Pinson. Toute l'actualité de l'AEV est en ligne sur :

www.aev-iledefrance.fr
facebook.com/aeviledefrance
Twitter : @aeviledefrance

Un film pour ARTE

Je suis actuellement à la recherche d'une maison pour 2 ou 3 journées (maximum) de tournage début juin. C'est un film de 8 minutes qui sera diffusé sur la chaîne ARTE l'année prochaine, nous avons un petit budget de 400 ou 500 euros pour la maison.

Les scènes se situent principalement dans un salon/séjour qui doit faire environ 40m² (au minimum) ou plus grand. Il y a une scène dans une salle de bain qui doit être assez grande et une scène dans le jardin. Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait m'aider à trouver cet endroit, merci de me contacter :

Christelle Lamarre, 73 bis rue du Général Leclerc, 91710 Vert le Petit.
Tél : 09 50 38 08 64
Tél mobile : 06 74 75 34 63
Ou par mail : clemlamarre@free.fr

BALADE À VAUX

Le samedi 24 et le jeudi 29 mars, deux groupes d'une trentaine de personnes de notre communauté de communes Vexin-Seine ont pu découvrir ou redécouvrir au cours des huit kilomètres pédestres le paysage vaugeois. Organisé par la commission Patrimoine intercommunale et mené, expliqué et commenté par Gilles Lemaire, guide du Vexin français, le parcours proposé aux baladeurs curieux partait de l'église St-Pierre-ès-Liens, lieu du rendez-vous et d'un petit café accompagné de viennoiseries.

Le parc du château nous fut ouvert par Carl Hedengren qui nous y guidait ce samedi. Jeudi, le parc fermé, ce fut le clocher de l'église que l'on découvrait. La balade se poursuivit vers l'île, en passant par le lavoir Hervieux.

Le président de l'île, Marcel Botton, nous invita à découvrir la Seine de son ponton avec quelques rafraîchissements.

Pause pique-nique dans le parc à l'ombre du kiosque, puis visite de la Martinière et du lavoir Saint-Nicaise avant de rejoindre par la rue du Temple et son prolongement le lavoir Forvache et le château de Beauregard, lieu le plus haut et le moins connu du parcours, d'où les promeneurs rejoignirent le lieu de départ, l'église.

*L-O Baschet,
délégué au Patrimoine.*



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE À VOTRE PORTÉE !

Le SIVaTRU poursuit son programme incitatif en faveur du compostage domestique, avec le soutien de la Région Ile-de-France et de l'ADEME. Le compostage est le procédé le plus naturel et le plus simple pour valoriser vos déchets de cuisine et de jardin et c'est un bon moyen de diminuer le volume de nos poubelles à collecter et à traiter. Cette pratique répond aux conclusions du Grenelle de l'environnement et à l'objectif national de valoriser les déchets organiques et de réduire nos ordures ménagères de 7% d'ici 2015.



A la portée de ceux qui ont un coin de jardin, il vous est proposé la mise à disposition d'un composteur et un accompagnement pour produire un bon compost.

Pour cela, vous serez convié par courrier à une réunion en mai ou juin, au cours de laquelle le composteur vous sera remis. Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.sivatr.fr (tout en bas de la page d'accueil) où se trouve le questionnaire à remplir et renvoyer jeudi 3 mai au plus tard. SIVaTRU : 01 34 01 24 12.

Le SIVaTRU organise gratuitement des visites de son centre de tri à Triel-sur-Seine aux dates suivantes :

- vendredi 18 mai à 10h et vendredi 22 juin à 10h
Inscrivez-vous au 01 34 01 24 12 ou sur sivatr.fr

TRIBUNE D'EXPRESSION

La dernière séance du Conseil municipal était consacrée aux budgets.

Nous avons pu constater que certaines de nos positions ont été prises en compte.

Bien sûr; la question de la redevance Eau potable n'est pas résolue.

Mais, nous avons observé une évolution de la majorité qui va dans le bon sens, et le budget assainissement est sain. Bien sûr, la construction d'une nouvelle mairie est programmée alors que nous avions opté pour une simple annexe pour les services à la population, pour ainsi prendre en compte les difficultés d'accès de la Mairie actuelle.

Mais, nous avons été entendus sur la fiscalité locale; les taux ne sont pas augmentés cette année et nous nous en félicitons. Un nouvel état d'esprit règne enfin au sein du conseil municipal.

Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais chacun écoute l'autre.

C'est un progrès considérable.

En faisant ce pas l'un vers l'autre, nous réunissons les conditions nécessaires pour préparer l'intercommunalité qui aura tant de conséquences sur l'avenir de Vaux-sur-Seine.

Le budget voté le 28 mars 2012, comme tous les précédents depuis 2008, a été construit en tenant compte des aspirations de nos concitoyens et de la situation économique du moment.

Vos impôts sont nos impôts et à ce titre ils méritent la plus grande attention

Fiscalité modérée sur la part communale (1.5% sur quatre ans et 0% en 2012), rigueur budgétaire sans faille, endettement en diminution et investissement en harmonie avec notre développement comme....

Extension de la salle M Cuche, construction de la nouvelle mairie accessible à tous, aménagement urbain, assainissement réalisé sur plus de quatre kilomètres, travaux d'amélioration sur la voirie, aux écoles, sur l'éclairage public etc.... Tels étaient nos engagements.

La liste de la majorité municipale, Vivre à Vaux Ensemble poursuivra son action et continuera à être attentive aux préoccupations des Vauxois.

CONCOURS PHOTO 2012

Le SMSO propose aux photographes amoureux de la Seine et de l'Oise, de lui faire parvenir, avant le 1^{er} octobre 2012, une photo sur le thème « Impressions nocturnes sur la Seine et l'Oise»

- format jpg (< 8 Mo) à l'adresse suivante : contact.smso@orange.fr

- préciser dans l'envoi vos coordonnées, le lieu de prise de vue et la date.

En fin d'année, un jury constitué par le SMSO désignera les 3 clichés qui expriment le mieux le thème évoqué, ceux-ci seront tirés au format A1 et une photo sera retenue pour illustrer la carte de voeux 2013 du syndicat.

Ils seront également présentés sur le site internet du SMSO. Le SMSO respectera la propriété intellectuelle des œuvres sélectionnées.

Ces dernières années, les sapeurs-pompiers sont confrontés à des pratiques inadaptées, de la part des témoins d'accidents de la route, qui sont terriblement dangereuses pour les victimes.



Les témoins pensent bien faire en déplaçant les victimes alors qu'ils ne sont pas formés pour cela, et, de fait, ils aggravent leurs blessures.

Les dégagements d'urgences des victimes sont exceptionnels, et doivent se réaliser dans des cas bien précis :

- feu de voiture : présences de flammes et non pas de vapeurs (de liquide de refroidissement, poudre d'air bag déclenché).
- personne en arrêt cardio-respiratoire en vue d'effectuer un massage cardiaque.
- voiture bloquée sur un passage à niveau avec les barrières qui se baissent.

Pour résumer, il faut que le danger soit réel, vital, immédiat et non contrôlable.

Hormis ces cas, ne jamais sortir la victime d'un véhicule accidenté.

Protégez l'accident avec des triangles de signalisation, les warning, mettez votre gilet de signalisation et composez le 18 avec votre téléphone portable en ayant pris soin de récolter les bons renseignements :

- adresse exacte,
- sens de circulation,
- nombre de véhicule impliqués,
- nombre de blessés,
- votre numéro de téléphone

NE JAMAIS MOBILISER UN VÉHICULE AVEC LES PERSONNES A L'INTÉRIEUR !

Vous déménagez ?

Vous pouvez changer d'adresse sur votre carte grise par internet



Il est désormais possible de déclarer votre changement d'adresse sur <https://mon.service-public.fr>.

Vous recevrez par courrier une étiquette autocollante à placer sur votre carte grise. Ce service concerne les véhicules ayant déjà un nouveau N° d'immatriculation.

Pour en savoir plus
www.interieur.gouv.fr

POURQUOI LE BRÛLAGE EST INTERDIT

Mesures préfectorales

Objet : Mise en œuvre des actions et mesures de lutte contre les pics de pollution atmosphériques.

Référence : Arrêté inter-préfectoral n° 2011-00832.

En raison d'une météorologie défavorable à la dispersion des polluants émis et afin de réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère, il est recommandé aux franciliens les mesures suivantes :

Mesures d'urgence sources mobiles :

- Limitation de la vitesse maximale sur certaines voies par arrêté.
- Contrôle technique renforcé des véhicules.
- Interdiction des épanardages par pulvérisation.

Mesures d'urgence sources fixes :

- Interdiction d'utiliser des feux de cheminée.
- Suspension de toute dérogation à l'interdiction de brûlage des déchets verts, y compris les déchets agricoles.

Pour l'ensemble de la population :

- Limiter l'usage des véhicules diesel non équipés de filtres à particules.
- Limiter les transports routiers de transit.
- Limiter les activités de loisirs génératrices de particules.
- Limiter l'usage d'outils d'entretien non électriques. Des informations sur les niveaux de pollution sont disponibles sur le site :

airparif.asso.fr

sur le site Internet de l'ARS d'Ile de France :

ars.iledefrance.sante.fr

ADGV

L'ADGV BAT SON PLEIN

Les adhérents se préparent à accueillir, le printemps, l'été (mais oui, anticipons !) que ce soit dans leurs cours de gym, danse, zumba, yoga, Feldenkraïs, Qi gong ou dans leurs stages de Qi gong, de Modern'jazz et Classique.

STAGES

Le 25 mars a lieu un stage de danse pour les danseuses de l'ADGV, inscrites à la TAV (Troupe Artistique Vauxoise). La troupe, cette fois, a dansé avec l'invité de Cristina : Max Savatteri, chorégraphe italien. C'était un premier contact...

Le 1^{er} avril, les habitués des stages de Qi gong du dimanche se sont retrouvés une nouvelle fois.

Sachez que le noyau d'habitants n'exclut en aucune manière l'arrivée de débutants. Le professeur, Géraldine, sait s'adapter à l'hétérogénéité des groupes, c'est le cas chaque année.

Retenez déjà la prochaine date : le dimanche 24 juin. Géraldine propose la fête du Qi gong, de 9 h 30 à 16 h 30 environ, déjeuner dans le parc s'il fait beau. Nous aurons l'occasion de découvrir d'autres Qi gong, grâce aux professeurs invités.

ZUMBA

Christèle, ayant des soucis de santé, a préféré laisser sa place à Bérangère à qui nous souhaitons la bienvenue à Vaux et à l'ADGV.

tons la bienvenue à Vaux et à l'ADGV.

SPECTACLE

Le spectacle de danses aura lieu cette année à l'Espace des habitants, aux Mureaux, le vendredi 25 mai, à 20 h 30. Pensez lire les affiches à Marcelle Cuche et au Cosec, et visiter notre site : adgv.asso.fr, rubrique « info », en haut, à droite sur la page d'accueil. La dernière répétition, le filage, aura lieu le jeudi 24 mai à l'Espace des Habitants.

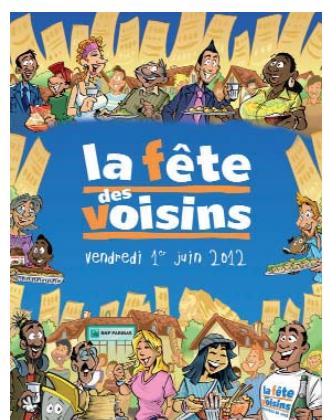
ADGV, ALLEZ, ALLEZ

Une partie du bureau démissionnant, l'ADGV proposera une assemblée extraordinaire le 16 juin. A cette assemblée, le sort de l'ADGV sera décidé. Au préalable, au mois de mai dernier délai, nous espérons bien avoir les candidatures nécessaires au fonctionnement de l'association. Déjà, une candidature au poste de trésorière. Réfléchissez vite. Il manque encore quelqu'un pour le poste de président et celui de secrétaire... pour obtenir le minimum obligatoire. Nous avons des candidatures pour quelques postes d'aide.

Vous pouvez vous renseigner, poser votre candidature, ou apporter vos idées au 06 63 65 21 32 ou par notre site adgv.asso.fr. et relire le magazine de Vaux, hiver 2012, p.19.

A très bientôt.

M. UGuen



De nombreux quartiers vaugeois ne connaissent pas ou ne connaissent plus les fêtes : difficulté de trouver un référent, une date, lassitude de tout prendre en charge avec les surprises de dernière minute....

Micheline Deleau



CAISSE DES ÉCOLES

La 2^{ème} édition de Vaux en scène s'est tenue le samedi 11 février dernier à l'espace Marcelle Cuche.

La manifestation a reposé sur le partenariat réussi et renouvelé de la CDE avec l'école de musique Frédéric Chopin et la chanteuse professionnelle Sylvia Dimicoli.

Cette année, 30 enfants et adolescents, chanteurs ou musiciens, ont proposé un répertoire musical varié, accompagnés de parents musiciens ou de professeurs de musique.

Cette joyeuse compagnie a accueilli «hors programme» une jeune musicienne vauoise



Isabelle Rossigneux
Présidente de la CDE.

ELECTIONS 2012 :

La CDE informe les Vauxois du calendrier des prochaines élections de la Caisse des Ecoles. En effet, l'équipe actuelle a commencé sa 3^{ème} et dernière année de mandat.

- Fenêtre de remise des votes en mairie : février 2013
- Candidatures : Janvier 2013

Nous invitons les parents qui souhaiteraient participer à la prochaine Caisse des Ecoles de Vaux de se faire connaître auprès de la Mairie de Vaux-sur-Seine ou de contacter l'équipe actuelle aux coordonnées ci-dessous :

Mairie de Vaux sur seine : 01 30 99 91 50
caissedescolesvaux@gmail.com
 téléphone : 06 22 03 19 13 (parent)

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- 13 mai: participation à Courir pour la vie
- 16 juin Kermesse des écoles



REMERCIEMENT MARCHÉ DE NOËL

Toute l'équipe de la caisse des écoles remercie chaleureusement la société BC LABEL pour le prêt de sa machine photo ainsi que le don de la fourniture du papier.

Grâce à eux, nous avons pu réaliser de superbes instantanés de la frimousse de nos enfants.

Virginie Pautonnier pour la caisse des écoles.



PREMIER DOUBLÉ HISTORIQUE DU CVVX

Nous avons le plaisir de vous informer de la nouvelle victoire du Cercle de la Voile de Vaux-sur-Seine, à la 30^{ème} édition de la régate de l'Ile de France à la mer 2012, qui s'est déroulée en mars dernier sur le plan d'eau du Crouesty.

Le cvvx organisera l'édition 2013 comme le veut la tradition. L'édition 2012 a été organisée par José Lerma, membre du cvvx.



Les deux équipages du C.V.V.X réunis pour la photo historique de cette troisième victoire consécutive du club (2010, 2011 à la Rochelle et 2012 au Crouesty) et son premier doublé au classement. Vainqueur l'équipage de JB.LEMAIRE et deuxième l'équipage de PBENABEN.

T'AS VU MA CAISSE ?

Passionnés, spectateurs, curieux et intéressés n'hésitez pas à nous rendre visite tous les 3^{ème} dimanche place de la gare entre 9 h 30 et 12 h, et redécouvrez ce patrimoine industriel et technologique de véhicules anciens de la région.



J-C. Bréard

SUR LES CHEMINS DU GYPSE

Projection le 13 mai à 17h à l'Espace Marcelle-Cuche. La vie des anciennes carrières, par la voix de témoins qui se souviennent et racontent, à partir de photographies. Entrée libre !

SOIF COMPAGNIE**Cours de mouvement et de composition**

Du 16 au 28 juillet 2012
Espace Marcelle Cuche (les samedis), av. du G^{al}. de Gaulle,
78740 Vaux-Sur-Seine.
Inscription : Envoyer un CV et une photo récente.
Possibilité de prise en charge individuelle par l'AFDAS
Pour plus d'information : contact@soifcompagnie.com
06 20 47 20 31 Claire Astruc
06 12 27 34 35 Marc Fiévet

EXPOSITION de livres d'artiste

Du 31 mai au 17 juin, plusieurs artistes sont à découvrir à l'atelier-galerie Caroline Viannay. Fouillez. Ouvrez. feuilletez. Lisez. informations : <http://carovia.free.fr>

1^{ER} WEEK-END DU CINÉMA

Vendredi 1^{er} et samedi 2 juin, l'association Contrechamps vous donne rendez-vous avec le cinéma à Vaux sur seine.

Pour cette première édition, vous serez invités au voyage.

Au programme : une projection en plein air vendredi soir dans le parc de la Martinière, en partenariat avec la fête des voisins, une séance pour les plus petits à la bibliothèque de la Martinière samedi matin, une séance familiale samedi après-midi, et une projection pour les plus grands samedi soir. Le tout sera ponctué de rencontres et d'ateliers pour en savoir plus sur le 7^e art. Plus d'informations sur le site de l'association www.lassociationcontrechamps.fr.

Nous recherchons des adhérents et des bénévoles pour rendre ce week-end inoubliable.

Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez nous contacter par mail : contrechamps.asso@gmail.com, ou par téléphone : 06 87 41 50 09.



PROGRAMME DES JOURNÉES 11 ET 13 MAI

Vendredi 11 mai à 20 h 30

Salle Marcelle-Cuche

Soirée Concert organisée par Musica Vaux qui présentera la Maitrise d'Antony (70 choristes) accompagnés par l'orchestre des Sapeurs Pompiers des Yvelines et ses 35 musiciens.

Dimanche 13 mai de 10 h à 18 h

Parc de La Martinière

À 10h : Départ de la marche et de la course sur un circuit sécurisé de 4, 5 km à parcourir autant de fois que possible, dans l'île de Vaux.

De 10 à 17 h : Marché des saveurs avec 18 commerces de bouche différents et de produits naturels.

À partir de 12 h : Repas champêtre (coquelets grillés, frites, produits du marché, gâteaux, boissons).

À partir de 14 h : après midi récréatif avec : animations par les Sapeurs Pompiers Des Mureaux. Danses folk, danses modern jazz et animations.

de 16 h 30 à 17 h 30 : Animation musicale par "Rimed".

Le 19 mars 2012, V.C.L.C. et la commune de Vaux, ont reçu, à l'Institut Curie, un trophée récompensant l'action déployée en 2011 pour la recherche contre le cancer.

Au cours de cette cérémonie regroupant les organisateurs et les maires des différentes communes nominées, Micheline Deleau, adjointe responsable des Associations et Jean Gineste Pt. de Vaux Contre Le Cancer, ont reçu des mains du Professeur Delattre, Oncologue Directeur du secteur pédiatrie de l'I. C., un trophée en témoignage et remerciement pour la mise en œuvre des animations nombreuses et variées qui ont permis de collecter 7300 € en 2011.

Au total de toutes les communes, il a été collecté : 120 306 € en 2011.

A partir de 2012, une équipe travaillera sur des cellules tumorales soustraites, et, en fonction de leur "forme" génétique, appliquera au malade le traitement ciblé. Cette méthode sera appliquée et suivie sur des malades, pendant 3 ans avant d'être généralisée.

La recherche progresse !! Soyons fiers d'y participer même modestement !

Jean Gineste
Président de Vaux contre le cancer



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2012

Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Marcel Botton, M. José Lerma, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Gardin, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Marc Bresciani.

Absents : M. Didier Duchaussoy, Mme Naiha Benchehida, Mme Natacha Lemarchand, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Pouvoirs : M. Thierry Lachaud a donné procuration à M. Marc Bresciani. Mme Blandine Prévost a donné procuration à M. Gérard Welker.

Soit : En exercice : 27 **Présents :** 21 **Votants :** 23

M. Crespo informe le Conseil Municipal d'une décision qu'il a prise le 12 mars 2012, à savoir la préemption d'un bien non bâti cadastré A 406 d'une superficie de 2 595 m² au prix de 14 000 € outre la Commission due à l'agence Immobilière de 5 000 €, sis chemin du Bois bouillon, situé en Espaces Naturels Sensibles. Cette acquisition pourra être subventionnée à hauteur de 80%. La délibération autorisant le Maire à solliciter les subventions sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme Annick Riou est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011 est adopté.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2012

Mme Prévost souhaite que soit précisé que M. Crespo accepte de reporter l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, sur proposition de M. Lachaud.

Mme Prévost souhaite que soit rajouté la remarque de M. Bresciani relative au surplus des honoraires de l'architecte dans le cadre de la rénovation de l'Espace Marcelle Cuche, d'un montant de 40 000 €. M. Crespo rappelle que ce point a été abordé lors de la séance du 14 décembre 2009 lors d'une décision modificative du budget.

Cette somme de 40 000 € supplémentaire n'a pas été affectée au seul paiement des honoraires de l'architecte, elle a permis de régler des travaux supplémentaires, non prévus dans le marché de base.

Au regard du montant final des travaux, de l. 292 337,03 € HT, les honoraires de l'architecte ont été ramenés à 9%, soit 117.000 €.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 février 2012 est adopté.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron expose le compte de gestion 2011 du Budget Principal présenté par le Trésorier lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2011 du budget principal qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Report 2010 :	+	1.434.896, 94 €
Résultat 2011 :	+	572.298, 66 €
Excédent 2011 :	+	2.007.195, 60 €

Investissement

Report 2010 :	+	336.460, 00 €
Résultat 2011 :	-	589.937, 11 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	-	993.787, 54 €
Déficit 2011	-	1.247.264, 65 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron présente le compte administratif 2011 qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

A l'unanimité, le Maire ayant quitté la séance, sous la Présidence de M. Waltrégny, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2011 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement :	+	2.007.195, 60 €
Déficit d'investissement :	-	253.477, 11 €
Restes à payer :	-	1.617.390, 98 €
Restes à recevoir :	+	623.603, 44 €
		=====
Solde global	+	759.930, 95 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron rappelle que le Compte Administratif 2011 du Budget Principal fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de :	2.007.195, 60 €
- un déficit de la section d'investissement de :	1.247.264, 65 €

(Restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 1.247.264, 65 €.

TAUX D'IMPOSITIONS 2012

Par délibération en date du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé de majorer les taux de fiscalité locale de 1%, soit :

Taxe d'habitation (T.H.) :	12,42 %
Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) :	15,53 %
Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) :	114,19 %

M. Moneyron rappelle que la variation des bases d'imposition des taxes locales s'élève à 1,8 %.

M. Crespo constate que pour 2011, l'inflation hors tabac étant de 2,5 %, le taux de valorisation des bases ne couvre pas la hausse des prix.

Sur proposition de la Commission finances en date du 12 mars 2012 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 17 février 2012, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

M. Welker est satisfait du maintien des taux de fiscalité.

ACTUALISATION DES TARIFS

M. Moneyron informe le Conseil Municipal que les membres de la commission finances lors de la séance du 12 mars 2012 ont proposé d'augmenter les différents tarifs de la manière suivante.

Concessions funéraires	dont C.C.A.S.	dont Commune
15 ans : 160 €	54 €	106 €
30 ans : 400 €	136 €	264 €
50 ans : 600 €	204 €	396 €

Cavurne

30 ans :	200 €
----------	-------

Les autres tarifs demeurent inchangés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs tel que présentés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du budget 2012, le Conseil Municipal est appelé à voter un crédit de 66.237 € à l'article 6574 (subventions).

(Consultable en Mairie et sur le site internet).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions.

BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012.

M. Moneyron présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4.235.405,95 € à la section de fonctionnement
- 4.058.276,28 € à la section d'investissement

Hors virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement progresse de 3%.

Les recettes de fonctionnement progressent de 5,5 % et les dépenses réelles de fonctionnement de 2,6 % permettant ainsi de dégager une capacité nette d'autofinancement de 348.542 €, contre 251.928 € en 2011.

M. Welker constate que la capacité nette d'autofinancement 2011 présentée

lors de la Commission finances du 19 janvier 2012 était supérieur. M. Crespo explique que la CAF présentée ici est calculée budget sur budget. Il souligne que l'exécution du budget peut s'éloigner du budget primitif : les dépenses sont toujours réalisées et de bonnes surprises peuvent arriver concernant les recettes.

M. Welker considère que les recettes fiscales sont sous-estimées, ainsi que les dotations et participations. M. Crespo rappelle les principes du montage du budget : les dépenses sont évaluées au plus près de la réalité et les recettes le sont avec prudence.

Hors solde d'exécution d'investissement reporté, la section d'investissement progresse de 1,5 % pour s'établir à 3.805 K €.

Au 1^{er} janvier 2012, la dette s'établit à 851.974, 24 € soit 173 €/ habitant.

Concernant les dépenses d'investissement, M. Welker aurait préféré que les travaux de construction de la nouvelle Mairie soient minimisés en ne recentrant que les services à la population et ne s'explique pas le budget consacré à l'Espace Marcelle Cuche.

Pour ce qui est des travaux de l'Espace Marcelle Cuche, M. Crespo précise que l'aménagement de l'Esplanade permettra de terminer l'équipement et que la rénovation de la toiture est rendue nécessaire du fait que les ardoises se délitent.

Les travaux liés à la climatisation quant à eux participent à l'amélioration des conditions de travail des personnels dans la laverie et dans la nouvelle salle de restauration. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place éventuelle de nouveaux plans canicule, ces salles rafraîchies permettront d'accueillir les personnes en difficultés.

M. Bresciani a constaté lors des épisodes neigeux que l'Espace Marcelle Cuche était énergivore.

M. Crespo rappelle que la Commune s'est engagée, avec le PNR, dans une démarche « Conseil en Energie Partagée » qui permettra de faire le point sur l'ensemble des dépenses énergétiques de la Commune.

S'il apparaît que l'isolation de la toiture de l'Espace est mal réalisée, la garantie décennale de l'entreprise sera mise en cause.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte par chapitres la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2012.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo expose le compte de gestion 2011 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 absentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prevost, M. Bresciani), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2011 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

Exploitation

Report 2010 :	+ 197.817, 55 €
Résultat d'exploitation 2011 :	+ 536.958, 95 €
Excédent 2011 :	+ 734.776, 50 €

Investissement

Report 2010 :	+ 297.581, 30 €
Résultat d'investissement 2011 :	- 599.519, 03 €
Solde des restes à réaliser et à recevoir :	+ 340.809, 72 €

Excédent 2011 :	+ 38.871, 99 €
-----------------	----------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Moneyron présente le Compte Administratif 2011 du Budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier,

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 absences M. Welker, M. Lachaud, Mme Prevost, M. Bresciani), sous la Présidence de M. Waltrégnny, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2011 du service assainissement qui peut se résumer ainsi :

Excédent d'exploitation :	+ 734.776, 50 €
Déficit d'investissement :	- 301.937, 73 €
Restes à payer :	- 170.884, 48 €
Restes à recevoir :	+ 511.694, 20 €
	=====

Solde global :	+ 773.648, 49 €
----------------	-----------------

M. Welker souhaite avoir les éclaircissements prévus sur la taxe communale sur l'eau.

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la délibération du Conseil Municipal créatrice de cette taxe a été retrouvée. Des modifications seront peut-être à apporter compte tenu des travaux importants que le SIAM souhaitent

réalisés et qui devraient induire une hausse conséquence de la redevance intercommunale.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2011 du budget annexe assainissement fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de :	734.776, 50 €
- un excédent de la section d'investissement de :	38.871, 99 €
(Restes à réaliser et à recevoir inclus)	

La section d'investissement étant excédentaire en 2011, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas affecter l'excédent de la section de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012

M. Crespo présente le budget primitif 2012 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation :	825.636, 50 €
- section d'investissement :	1.320.518, 70 €

Avec la délégation de service public, les recettes d'exploitation diminuent par rapport aux exercices précédents, la Commune ne percevant plus que 0,1264 € HT/m3.

Les dépenses d'investissement concernent le maillage lié à la fin du programme quinquennal d'extension du réseau collectif, rue Auguste Dolnet, rue du Temple Prolongé, chemin des Tionnets) ainsi que l'actualisation du schéma directeur.

La dette au 1er janvier 2011 est nulle.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. Welker, M. Lachaud, Mme Prevost, M. Bresciani), le Conseil Municipal adopte, par chapitre, les recettes de la section d'exploitation du budget primitif 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, par chapitres, les dépenses de la section d'exploitation et la section d'investissement du budget primitif 2012.

RÉSERVES PARLEMENTAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Crespo informe l'Assemblée qu'une subvention exceptionnelle peut être attribuée au titre de la réserve parlementaire en vue de la réalisation de projets d'investissement pour la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général.

M. Philippe ESNOL, sénateur, souhaite accompagner financièrement les investissements dans le domaine scolaire et tout particulièrement l'acquisition des tableaux Numériques Interactif et l'aménagement de jeux de cour, en allouant une subvention exceptionnelle (budget évalué à 34.000 € HT).

M. Arnaud RICHARD, député, souhaite accompagner financièrement le projet d'aménagement d'une zone humide à intérêt écologique, chemin des Clos, en allouant une subvention exceptionnelle (budget évalué à 15 000 € HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter deux subventions exceptionnelles de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Bresciani souhaite connaître la date de livraison des logements aidés sis 194 rue du Général de Gaulle, anciennement propriété Blin et le montant des ressources nécessaires pour déposer un dossier logement.

M. Crespo rappelle que ces 8 logements sont terminés depuis septembre 2011 et sont en attente de conventionnement avec l'Etat.

Mme Chiumenti précise que la location est ouverte et qu'à ce titre elle ira visiter ces logements le lendemain. Les revenus demandés doivent répondre aux plafonds PLS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DATES À RETENIR

AVRIL

LUNDI 30

ROULDOUDOU à Vaux

MAI

MARDI 1^{ER}

Brocante

Parc de la Martinière 8 h-18 h

DIMANCHE 6

⇒ Élections Présidentielles 2^{ème} tour
Espace M-Cuche 8 h-20 h
⇒ CVVX : Coupe de l'île de Vaux

LUNDI 8

Armistice 1945

Rendez-vous au cimetière 11h

VENDREDI 11

Concert organisé par Musicaux au profit de Vaux contre le cancer. Espace M-Cuche 20 h 30

DIMANCHE 13

⇒ Vaux contre le cancer
Toute la journée dans le parc
⇒ Sur les Chemins du Gypse
Projection Espace M-Cuche 17 h
⇒ Entre Seine et jardins

LUNDI 14

ROULDOUDOU à Vaux

DIMANCHE 20

Ateliers Bobines et bambins
14 h Salle Séquoia

VENDREDI 25

Spectacle ADGV
Espace des habitants 20 h 30
Les Mureaux

SAMEDI 26

ACCADRA
Spectacle de fin d'année
Espace M-Cuche

JUIN

VENDREDI 1^{ER}

fête des voisins
Parc de la Martinière 19 h

SAMEDI 9

Cinéma : Yona la légende de

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, le 24 mars dernier, pour déguster « *Chiffonnade de comptines* ».

Gourmandise préparée et présentée par la Compagnie des 10 petits outils. Elisabeth Devos et Françoise Baringou ont invité enfants et adultes à les suivre dans leur univers.

Ritournelles, jeux de doigts et de visage, poésie et histoires courtes étaient au menu. Les deux conteuses ont renoué avec la tradition orale des comptines, transmettant le plaisir d'une complicité partagée entre petits et grands.

A l'issue de cet atelier-spectacle petits et grands ont pu déguster orangeade et petits gâteaux dans la salle du conte.

Nos rendez-vous 10 h 30 salle du conte

Mercredi 23 mai : à partir de 3 ans



Mercredi 30 mai : les poussins (Moins de trois ans)



Jeudi 14 Juin : Relais Assistantes maternelles (Espace M-Cuche)

Mercredi 20 juin : à partir de 3 ans



Mercredi 27 juin : les poussins



CHERCHE MEDIATEUR POUR L'EMPLOI POUR LES JEUNES



PROFIL : Niveau BAC exigé

- . Avoir une expérience significative du public jeunes 16/25 ans de l'animation et/ou de la médiation,
- . Connaissances des politiques publiques emploi – formation,
- . Excellent relationnel, capacité d'initiatives, discréetion. Personne de confiance,
- . Bonne pratique des logiciels WORD, EXCEL.

CONDITIONS D'EMPLOI : Temps plein

Poste Adultes-Relais, intervention sur les quartiers de la ville des Mureaux.

LETTRE DE MOTIVATION + C.V. : Monsieur le Président de la Mission Locale

Monsieur François GARAY

Espace de l'Economie et de l'Emploi

38, avenue Paul Raoult 78130 / LES MUREAUX



ERRATUM

Erreur dans notre dernier casting !

Vaux Immobilier
216 rue du G^{al} de Gaulle
patricia.feral@feralissimmo.fr
01 34 30 93 93

PALM ISLAND sandwicherie

246 rue du Général De Gaulle

11 h - 15 h & 18 h - 22 h 30

Des sandwiches, du kebab au mexicain, sans oublier panini et frites.

Du couscous, sur place ou à emporter, de 10 à 17 €.

Des crêpes salées ou sucrées de 2 à 5,50 €



Monsieur

El jaouhari

Nouveau gérant du Petit Casino.

Ouvertures

du mardi au samedi

8 h - 13 h et 15 h 30 - 20 h

Dimanche de 9 h à 13 h

Livraison à domicile à partir de 50 € de commande.

Tél : 01 34 74 44 36

Prochaine parution Vaux Nouvelles N° 77
Remise des textes et photos avant le 30 mai

l'oiseau sans aile
Espace M-Cuche 14 h

DIMANCHE 10

⇒ Élections législatives 1^{er} tour
Espace M-Cuche 8 h-20 h

⇒ CVVX : Coupe de la ville de Vaux

LUNDI 11

ROULDOUDOU à Vaux

SAMEDI 16

Kermesse des école
Parc de la Martinière

DIMANCHE 17

Élections législatives 2^{ème} tour
Espace M-Cuche 8 h-20 h

SAMEDI 23

⇒ fête de la musique
parc de la Martinière 19 h 30
⇒ Spectacle du Centre de loisirs
Espace Marcelle-Cuche 20 h

DIMANCHE 24

⇒ Soif compagnie
spectacle des ateliers

⇒ Fête du Qi gong
Espace M-Cuche 9 h 30 - 16 h

LUNDI 25

ROULDOUDOU à Vaux

SAMEDI 30

Soirée karaté
fête des 30 ans du club
Espace M-Cuche



BG Ongles

Soins des ongles

41 chemin des Valences

78740 Vaux-sur-Seine

06 26 86 25 45

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE
COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

JULIEN CRESPO.

MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR